



Association Seignosse Océan

Association des résidents de Seignosse Océan

Le Président

Seignosse, le 9 novembre 2016

Pierre Frenot
37, Avenue du Sporting
40510 Seignosse
Tél : 06 76 13 48 99
Mail : p_frenot@orange.fr

à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes Marennes Adour Côte Sud
(à l'attention de Monsieur Eric Kerrouche)
Allée des Camélias
40230 Saint-Vincent de Tyrosse

Objet : Seignosse. Dangerosité de l'accès à la plage des Bourdaines

Références: - Lettre du 18 décembre 2014.

- Interventions multiples auprès des services municipaux

Monsieur le Président,

Lors de la dernière assemblée générale de notre association en août 2016, plusieurs participants ont, une fois de plus, soulevé le problème de la dangerosité de l'accès à la plage des Bourdaines à Seignosse. Cette dangerosité est d'ailleurs évoquée de façon récurrente au sein de notre assemblée et fait régulièrement, depuis plusieurs années, l'objet de demandes auprès de nos élus, qui, à juste titre sans doute, évoquent en la matière la responsabilité des services placés sous votre autorité en charge de la voirie.

Un de nos membres vous a déjà écrit à ce sujet le 18 décembre 2014. Notre association s'étonne que l'urgence de la situation ne soit pas davantage prise en compte par vos services contrairement à ce que nous espérons.

Nous rappelons que l'avenue des Bourdaines qui part du rond-point des Bourdaines, au croisement avec l'avenue Chambrelent, jusqu'à l'accès officiel de la plage au niveau de la dune est particulièrement « accidentogène ». En effet, comme cela est souvent le cas d'ailleurs à Seignosse-Océan, l'avenue des Bourdaines ne dispose pas de trottoir mais juste de quelques bas-côtés herbeux qui, à la belle saison, servent rapidement de stationnement aux véhicules. Ailleurs, les façades des maisons sont au ras de la chaussée.

Nous constatons quotidiennement en été et particulièrement « aux heures de pointe » d'arrivée et de départ de la plage, que familles avec enfants à pieds, vélos et automobiles se croisent sur la chaussée et le parking et cohabitent très difficilement avec des risques d'accidents évidents. Enervements, coups de klaxon voire invectives, visibilité réduite, les automobilistes manoeuvrent au milieu des piétons. Quand ils arrivent au volant dans l'après midi, ils accélèrent au milieu de la foule pour prendre la montée et sont souvent aveuglés par le soleil qui fait face ; quand ils repartent pour rentrer chez eux c'est souvent également à une vitesse inadaptée à la présence de nombreux piétons.

Nous craignons des accidents qui ont à ce jour, à de multiples reprises, miraculeusement été évités.

Nous demandons fermement la prise en compte urgente de cette situation par la mise en place de solutions durables et, dans un premier temps, la mise en « zone 30 » de l'avenue des Bourdaines.

Le risque important d'accident encouru par tous à cet endroit très fréquenté l'été impose que vous soyez attentif à cette requête.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pierre Frenot

Copie à :

- Monsieur le Maire de Seignosse